



## convocation commissariat suite depot de plainte

Par **lilou83200**, le **16/09/2010 à 09:27**

bonjour,

il y a 6 mois ma fille de 15 ans participe a une bagarre devant son college, en tantant de separer ses amis qui se battaient, une des deux lui met un coup de point ma fille lui met a son tour un gros coup de pied sur la hanche puis s'éloigne .

la maman porte plainte pour coup et blessures notifiant que ma fille l'aurait assené de coup de pied pendant qu'elle était au sol ce qui est totalement faux puisqu'en aucun cas sa camarade c'est retrouver au sol

. Ma fille est aujourd'hui convoqué au commissariat sur demande du procureur que risque t'elle ?

elle n'a biensur aucun témoin meme si il y avait du monde devant son college merci de votre réponse

Par **Domil**, le **16/09/2010 à 12:25**

S'il n'y a pas de témoin, il n'y a pas de coup de pied. Donc elle a tenté de séparer ses amis, c'est tout.

Par **plebriquir**, le **16/09/2010 à 16:24**

Bonjour,

N'ayez pas d'inquiétude. Conseillez simplement à votre fille de dire la vérité. Elle ne risque rien, sauf à mentir.

Par **lilou83200**, le **16/09/2010 à 17:30**

merci beaucoup pour vos réponses je suis rassurée et vous je vous tiendrez au courant de la suite  
merci